

Rapport du Bureau du vérificateur général du Canada sur le logement des personnes vulnérables au Yukon

Plan de travail de la Société d'habitation du Yukon et de Santé et Affaires sociales

Préambule

La Société d'habitation du Yukon (la Société) et le ministère de la Santé et des Affaires sociales (le Ministère) ont élaboré un plan de travail pour donner suite aux recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général du Canada (le BVG) dans son rapport de 2022. Inspiré par des consultations internes et externes avec les partenaires du secteur du logement, le plan vise à encadrer les améliorations à apporter pour répondre aux besoins essentiels des personnes les plus vulnérables du Yukon en matière de logement. De par sa nature évolutive, le plan de travail sera adapté au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

En octobre 2022, la Société et le Ministère ont tenu le Sommet sur le logement 2022 afin de présenter des solutions novatrices en matière de logement au Yukon et au Canada et de faire progresser certaines des mesures provisoires élaborées en réponse aux recommandations du BVG. À la suite du Sommet, la Société et le Ministère ont sollicité des avis sur les mesures provisoires au moyen de questionnaires qui invitaient les organismes à exprimer leurs réflexions plus approfondies sur les mesures à prendre pour donner suite à trois des recommandations. Dans le cadre de réunions individuelles avec les Premières Nations du Yukon, des discussions ont eu lieu au sujet des conclusions du BVG et des mesures à prendre, et une rétroaction a été demandée.

Les partenaires du secteur du logement n'ont pas suggéré de révisions significatives des actions elles-mêmes, mais ont plutôt souhaité faire partie de leur mise en œuvre. Nos partenaires veulent participer à l'élaboration des politiques en matière de logement et à l'évaluation de ces politiques. Ils veulent aussi recevoir régulièrement les données et les informations qui en résultent. Tous s'accordent à dire que cette démarche favorisera la prise de décisions fondées sur des données probantes par les gouvernements et les prestataires de services de logement et renforcera la collaboration. Cette démarche aidera également les partenaires du secteur du logement à fournir des services à leur clientèle et aidera la Société et le Ministère à créer des services simplifiés pour leurs clients et leurs partenaires du secteur du logement. La rétroaction obtenue se traduit par l'adoption de mesures précises, comme les mesures 31.3, 87.1 et 87.2, mais elle se reflétera également dans la mise en œuvre de toutes les mesures applicables.

Les partenaires du secteur du logement qui ont formulé une rétroaction lors des consultations sont les suivants :

- Ministères fédéraux, dont la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
- Premières Nations du Yukon
- Organisations non gouvernementales qui offrent des services aux personnes vulnérables du Yukon
- Administrations municipales du Yukon
- Membres du conseil consultatif communautaire du programme Vers un chez-soi
- Promoteurs immobiliers
- Experts-conseils
- Banques

Les discussions ont permis de dégager trois domaines clés que la Société et le Ministère continueront à développer en collaboration avec leurs partenaires.

- **31.2** Modifier le système de priorisation et les conditions d'admissibilité dans les politiques opérationnelles sur le logement communautaire
- **40.4** Effectuer une analyse approfondie de l'admissibilité et de la liste d'attente subséquente afin de mieux comprendre la demande et les besoins pour le programme de logements à loyer indexé sur le revenu de la Société
- **90.2** Définir les indicateurs clés et effectuer une évaluation du cadre de travail sur le logement communautaire en tenant compte des données provenant des partenaires du secteur du logement dans tout le continuum du logement

Lors du Sommet sur le logement, le rôle joué par les hôtels et les motels dans le continuum du logement pour les personnes vulnérables a fait l'objet de discussions approfondies. Le gouvernement du Yukon est déterminé à poursuivre ces discussions, notamment en intégrant les commentaires reçus dans l'analyse et la réponse aux besoins des personnes vulnérables, conformément à la recommandation 62. Pour ce faire, il doit collaborer avec les partenaires du secteur du logement pour comprendre les besoins réels en matière de logement (62.2) et analyser les besoins en matière de logement avec services (62.3).

Depuis la publication du rapport du BVG et la mise à jour fournie par la Société et le Ministère au BVG en août 2022, le gouvernement du Yukon a commencé à mettre en œuvre le Programme de logement communautaire afin de remplacer l'ancien modèle de service désuet pour les logements publics (logements sociaux) de la Société. À mesure que le Programme de logement communautaire remplacera le modèle de service de logement social dans l'ensemble du territoire, d'autres consultations auront lieu pour renforcer l'approche axée sur la clientèle.

L'élargissement du champ d'action de la Société, qui passe du logement abordable ne faisant pas partie du marché locatif à un champ d'action qui englobe tous les aspects du continuum du logement – y compris le logement avec services de soutien et l'aménagement de terrains et de logements –, pourrait permettre au gouvernement de mieux coordonner ses activités entre les ministères et avec ses partenaires afin d'obtenir les résultats souhaités, dont la satisfaction des besoins essentiels des personnes les plus vulnérables en matière de logement. L'offre de logements adéquats, convenables et abordables à la population yukonnaise demeurera un objectif clé du gouvernement du Yukon tout au long de la mise en œuvre du plan de travail visant à répondre au rapport du BVG sur le logement au Yukon.

* **Hiver** (de janvier à mars); **printemps** (d'avril à juin); **été** (de juillet à septembre); **automne** (d'octobre à décembre)

Recommandation	Réponse	Mesures à prendre	Échéancier
<p>31. La Société d'habitation du Yukon devrait procéder à un examen de l'évaluation du loyer pour les locataires bénéficiaires de l'aide sociale, des exigences d'admissibilité à un logement et de son système d'établissement des priorités pour garantir l'accès au logement et aux allocations des personnes ayant les besoins les plus grands.</p>	<p>Recommandation acceptée. La Société d'habitation du Yukon fournit une gamme de services et de programmes qui répondent aux divers besoins sur le continuum du logement du Yukon. Toutefois, des améliorations continueront d'être apportées au titre du cadre de travail sur le logement communautaire de 2021, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un examen de la façon dont les loyers sont fixés pour tous les locataires afin d'accroître la clarté des programmes et, dans la mesure du possible, la cohérence entre les programmes en fonction de leur mandat unique (au cours de l'exercice 2022-2023); - la mise en œuvre de la nouvelle politique sur la sélection des locataires de logement communautaire, dont les critères d'admissibilité et le retrait subséquent du système actuel d'établissement des priorités (2022); - la poursuite des travaux avec les partenaires communautaires et gouvernementaux pour comprendre et soutenir adéquatement les Yukonnaises et les Yukonnais ayant les besoins les plus grands (en cours) (en lien avec le paragraphe 40); - la poursuite des travaux avec les partenaires communautaires et gouvernementaux 	<p>31.1 Le Comité directeur des sous-ministres sur le logement de la Société d'habitation du Yukon et du ministère de la Santé et des Affaires sociales examinera les évaluations des logements effectuées par la Société et sa politique d'admissibilité, y compris pour les bénéficiaires de l'aide sociale.</p>	<p>Automne 2023</p>
		<p>31.2 Modifier le système de priorisation et les conditions d'admissibilité en fonction des politiques opérationnelles sur le logement communautaire.</p>	<p>Printemps 2024</p>
		<p>31.3 Produire la prochaine évaluation quinquennale du programme de logement social en 2024.</p>	<p>Hiver 2024</p>

Recommandation	Réponse	Mesures à prendre	Échéancier
	pour fournir des logements qui répondent aux besoins des Yukonnaises et des Yukonnais sur tout le continuum du logement (en lien avec le paragraphe 87).		
40. La Société d'habitation du Yukon devrait mettre à jour son analyse des besoins pour l'ensemble de son parc de logements afin de relever les lacunes par rapport à l'offre existante et aux niveaux de financement et prendre des mesures précises. Elle devrait notamment revoir l'offre d'unités pour répondre aux besoins cernés, calculer un déficit sur cinq ans pour les dépenses en immobilisations et l'entretien des	Recommandation acceptée. La Société d'habitation du Yukon reprendra immédiatement ses travaux à l'égard de la stratégie intégrée en matière de logement afin de continuer à recenser les besoins et les lacunes en matière de logement en fonction de l'offre actuelle. Ainsi, elle disposera de l'analyse stratégique, les lacunes prioritaires et affecter le financement en conséquence. Les évaluations des besoins en matière de logement communautaire et autres outils récents, tels que l'outil d'évaluation des ressources en logement de la Colombie-Britannique, serviront à éclairer les travaux à cet égard et renforceront la sensibilisation de nos partenaires communautaires et gouvernementaux, y compris le gouvernement fédéral, au cours du prochain exercice. Ces travaux serviront aussi à éclairer la future approche stratégique de la Société concernant la révision du parc de logements ainsi que des plans d'immobilisations et d'entretien. Grâce à ces	40.1 Mettre à jour la stratégie intégrée en matière de logement en fonction des évaluations des besoins de la communauté.	Hiver 2024
		40.2 Produire, lors des inspections annuelles, des estimations de la valeur des besoins en entretien et en immobilisations afin de prévoir les déficits connexes sur cinq ans.	Hiver 2023
		40.3 Poursuivre les rencontres avec les représentants du projet HART (outil d'évaluation des ressources en logement) afin d'intégrer les données sur les besoins en logements du Yukon à une évaluation générale des besoins en logements dans le territoire.	En cours
		40.4 Effectuer une analyse approfondie de l'admissibilité et de la liste d'attente qui en découle afin de mieux comprendre la demande et les besoins pour le programme de logements à loyer indexé sur le revenu de la Société.	Été 2023
		40.5 Le plan intégré en matière de logement et les rapports qui l'accompagnent alimenteront le plan de gestion des immobilisations afin de mieux harmoniser le parc avec les besoins cernés.	Hiver 2024

<p>logements et harmoniser les plans d'immobilisations et d'entretien afin de combler les lacunes et de mettre en œuvre ces mesures dans un délai prévu.</p>	<p>travaux, la Société sera bien placée pour mettre en œuvre les plans d'immobilisations prioritaires au cours des prochaines années et faire le triage des réparations non urgentes en fonction des normes d'entretien.</p>	<p>40.6 Continuer à travailler avec les partenaires fédéraux sur les programmes et les initiatives de financement actuels et nouveaux afin d'harmoniser les ressources en matière de logement avec les besoins du Yukon en la matière, conformément aux évaluations des besoins communautaires et à la stratégie intégrée en matière de logement.</p>	<p>En cours</p>
--	--	---	------------------------

<p>48. La Société d'habitation du Yukon devrait s'assurer qu'elle dispose de moyens et de méthodes appropriés pour déterminer, documenter et effectuer les réparations majeures et les réparations d'urgence en temps opportun et accroître l'accessibilité et l'efficacité énergétique de son parc de logements.</p>	<p>Recommandation acceptée. Pour être en mesure de répondre aux besoins de la population yukonnaise, la Société d'habitation du Yukon doit évoluer et s'adapter aux besoins. Pour ce faire, elle doit documenter toutes les réparations urgentes et majeures.</p>	<p>48.1 Dans le cadre des efforts que nous déployons pour accroître l'accessibilité et l'efficacité énergétique, créer un système d'entretien réactif et un système logiciel fiable pour documenter l'entretien, dont les réparations majeures et d'urgence.</p>	<p>Hiver 2024</p>
	<p>La Société cherchera à apporter des améliorations appropriées au processus, notamment à renforcer le système logiciel existant, afin de faciliter le suivi des besoins en réparation. Cela comprendra l'harmonisation de l'entretien communautaire avec les structures de production de rapports et de budget au cours du prochain exercice. En conséquence, la Société sera mieux placée pour intervenir plus rapidement.</p>	<p>48.2 Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements de la Société d'habitation du Yukon et de l'accessibilité à ceux-ci, conformément à la stratégie Notre avenir propre.</p>	<p>En cours</p>
<p>62. Le ministère de la Santé et des Affaires sociales devrait, en consultation avec ses partenaires du secteur du logement, entreprendre des analyses périodiques et exhaustives des</p>	<p>Le ministère de la Santé et des Affaires sociales consultera les partenaires du secteur du logement pour entreprendre des analyses périodiques et exhaustives des besoins et élaborer un cadre de prévision des besoins en logements avec services dans l'année.</p>	<p>62.1 Préparer un rapport trimestriel sur le logement pour la Direction des services sociaux afin de soutenir les analyses et la prise de décisions concernant les besoins en matière de logements.</p>	<p>Printemps 2022</p>
	<p>Les analyses comprendront une évaluation de l'accès aux logements avec services pour les</p>	<p>62.2 Collaborer avec les partenaires du secteur du logement pour intégrer les données de la liste nominative des partenaires chargés de la coordination de l'accès et d'autres services liés au logement afin d'établir une vision commune des besoins actuels en matière de logement.</p>	<p>Automne 2022</p>

<p>besoins, y compris du recours aux hôtels comme hébergement temporaire, et prendre les mesures appropriées pour répondre aux besoins de la clientèle.</p>	<p>populations vulnérables et un examen des hébergements auxquels ont accès les bénéficiaires de l'aide sociale. Le Ministère s'appuiera sur l'analyse des besoins et le cadre de prévisions pour prendre les mesures qui s'imposent afin de répondre aux besoins en matière de logements avec services de la population yukonnaise.</p>	<p>62.3 Réaliser une analyse des besoins en matière de logements avec services – en particulier les logements avec services de soutien – en utilisant des données au niveau de la population et en intégrant, autant que possible, des données de programme en temps réel.</p>	<p>Été 2023</p>
		<p>62.4 Étudier la possibilité d'étendre le dénombrement ponctuel pour permettre une analyse plus approfondie des besoins.</p>	<p>Hiver 2023</p>
		<p>62.5 Terminer un cadre de travail pour la prévision des besoins en matière de logements avec services.</p>	<p>Hiver 2023</p>
<p>64. Le ministère de la Santé et des Affaires sociales doit s'assurer que les ententes avec les tiers fournisseurs de services sont exhaustives et qu'un suivi des principaux résultats attendus est assuré.</p>	<p>En novembre 2021, le Ministère a retenu les services d'un expert-conseil indépendant et amorcé l'examen de ses processus de gestion des ententes. L'examen a été achevé en janvier 2022. Le Ministère s'emploie à renforcer sa gestion des ententes et a entrepris, le 1^{er} avril 2022, de mettre à jour les ententes à mesure qu'elles arrivent à échéance.</p> <p>Ces travaux sont étroitement liés à la recommandation 91 et aux mesures que le Ministère prend pour intégrer une mesure de l'efficacité à la prestation de ses programmes et services.</p>	<p>64.1 Réaliser un examen des processus de gestion des ententes du Ministère par l'entremise d'un expert-conseil indépendant.</p>	<p>Hiver 2022</p>
		<p>64.2 Mettre à jour les ententes conclues avec des tiers afin de garantir leur exhaustivité et leur suivi.</p>	<p>Hiver 2022</p>
		<p>64.3 Mettre en œuvre les recommandations de l'examen de l'expert-conseil indépendant sur l'amélioration des processus de gestion des ententes.</p>	<p>En cours</p>

<p>79. La Société d'habitation du Yukon et le ministère de la Santé et des Affaires sociales devraient veiller à ce qu'une structure de gouvernance et un mécanisme de surveillance soient en place en travaillant efficacement ensemble et avec d'autres partenaires du secteur du logement pour démontrer de véritables progrès, résoudre des problèmes et obtenir des résultats.</p>	<p>La Société et le Ministère amélioreront immédiatement le rôle stratégique du comité mixte des sous-ministres sur le logement.</p> <p>Pour ce faire, la Société et le Ministère signeront un protocole d'entente pluriannuel, d'ici l'automne 2022, afin d'officialiser leur collaboration et leur coordination en vue d'améliorer l'accès aux logements et de résoudre les problèmes.</p> <p>Le protocole d'entente comprendra les éléments clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les rôles et l'attribution des responsabilités; • des mécanismes de consultation des partenaires; • les priorités et les mesures à court et à long terme; • une approche coordonnée de la gestion de l'information; • la production de rapports et la communication des progrès et des résultats. <p>La mise en œuvre du protocole d'entente sera appuyée par le comité directeur mixte des sous-ministres adjoints de la Société et du Ministère sur le logement et par des groupes de travail constitués en vue d'assurer la mise en œuvre des mesures découlant du protocole d'entente.</p>	79.1 Établir un protocole d'entente pluriannuel entre les ministres.	Été 2023
		79.2 Effectuer une révision du cadre de partenariat pour assurer l'harmonisation avec le protocole d'entente et soutenir les futurs accords de partenariat.	Printemps 2023
		79.3 La Société et le Ministère doivent entreprendre le travail nécessaire pour répondre à la recommandation 5.15 du rapport <i>La population d'abord</i> .	À déterminer
		79.4 Revoir le mandat des comités directeurs des sous-ministres adjoints de la Société et du Ministère.	Automne 2022

Recommandation	Réponse	Mesures à prendre	Échéancier
	<p>Les priorités à court et à long terme en matière de logement comprendront les priorités du gouvernement du Yukon relevées dans les plans stratégiques approuvés ainsi que dans les recommandations formulées dans des rapports, comme le Plan d'action en matière de logement et <i>La population d'abord</i>. Il s'agira notamment de planifier la mise en œuvre de la recommandation 5.15 du rapport <i>La population d'abord</i>, à savoir « confier la responsabilité des programmes de logement du gouvernement du Yukon à un seul fournisseur ». La Société et le Ministère s'engagent à collaborer d'une manière plus coordonnée et plus efficace pour aider les Yukonnaises et les Yukonnais à subvenir rapidement à leurs besoins en matière de logement.</p>	<p>79.5 Le comité directeur des sous-ministres adjoints de la Société et du Ministère se mettra d'accord sur les priorités à court et à long terme et les échéances associées.</p>	<p>Printemps 2023</p>
<p>87. La Société d'habitation du Yukon et le ministère de la Santé et des Affaires sociales devraient travailler ensemble ainsi qu'avec les partenaires du secteur du logement pour relever les lacunes dans les</p>	<p>La Société et le Ministère assureront la coordination de la gestion des données pertinentes, de la production de rapports et de la communication des résultats, ainsi que de la mobilisation des partenaires, qui sont tous des éléments clés du protocole d'entente cité dans la réponse conjointe à la recommandation 79.</p> <p>À ces travaux s'ajoutera l'établissement d'une mesure de l'efficacité pour la Société et le Ministère, comme il a été noté dans les réponses aux recommandations 90 et 91.</p>	<p>87.1 La Société et le Ministère mettent en place un groupe de travail interministériel sur le logement afin de mieux comprendre le système de logement, de l'aménagement du territoire au logement communautaire, et d'intervenir en conséquence.</p> <p>87.2 Assurer la liaison avec les gouvernements des Premières Nations du Yukon, les administrations municipales, les groupes communautaires, les universités et le gouvernement fédéral afin d'échanger des renseignements et des données sur le logement au Yukon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser une vision commune de tous les besoins 	<p>En cours</p> <p>En cours</p>

<p>systèmes d'information et améliorer ces systèmes dans le but de fournir des données pertinentes, exactes et à jour pour soutenir la prise de décisions et faire rapport sur la planification, la prestation de services et les résultats en matière de logement au Yukon.</p>	<p>Les résultats des plans stratégiques connexes, comme le Plan d'action en matière de logement 2015-2025, seront aussi présentés d'ici novembre 2022 et mis à jour annuellement. En assurant un suivi de l'efficacité en continu, la Société et le Ministère pourront recenser les besoins de la population yukonnaise et prendre les mesures qui s'imposent.</p>	<p>en matière de logement;</p> <ul style="list-style-type: none"> - éclairer les fournisseurs de logements quant aux priorités ultérieures. 	
		<p>87.3 Soutenir la mise en œuvre complète de l'accès coordonné à l'aide d'outils tels qu'une liste nominative de sorte que l'ensemble des besoins en matière de logement avec services de soutien et de logement communautaire sont inclus et que l'accès au logement est coordonné.</p>	<p>En cours</p>
		<p>87.4 Effectuer des évaluations communautaires de toutes les collectivités du Yukon selon un cycle de rapports établi et publier un résumé annuel, y compris des recommandations pour éclairer la prise de décisions et l'affectation des ressources.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Société et le Ministère utiliseront ce résumé pour définir une approche coordonnée en matière de programmation et de priorités. 	<p>Hiver 2024</p>
		<p>87.5 Publier le rapport sur le Plan d'action triennal du Plan d'action en matière de logement pour 2019-2022.</p>	<p>Été 2022</p>

Recommandation	Réponse	Mesures à prendre	Échéancier
<p>90. La Société d'habitation du Yukon devrait établir des indicateurs de rendements appropriés, y compris des cibles à court et à long terme et des indicateurs de résultats à l'échelle du programme. Elle devrait aussi établir et mettre en œuvre un cadre d'évaluation du programme afin d'évaluer l'atteinte des résultats escomptés.</p>	<p>Recommandation acceptée. La Société sait que pour assurer, collectivement, la communication, la collaboration et l'efficacité en vue de résoudre les problèmes de logement au Yukon, il faut avoir des données fiables et faire le suivi et évaluer les programmes. Cela permet à tous les partenaires du secteur du logement de planifier correctement les priorités actuelles et futures en matière de logement et d'intervenir en conséquence.</p> <p>Des travaux sont en cours pour établir un cadre d'évaluation des programmes de logement communautaire et définir des indicateurs de rendement liés aux résultats et aux cibles. Il s'agit d'une prochaine étape logique compte tenu de l'approbation récente par le conseil d'administration de la Société d'habitation du Yukon du cadre de logement communautaire, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre prochaines du plan stratégique de la Société pour la période 2023-2024 à 2027-2028.</p>	<p>90.1 Effectuer un examen des programmes de logement communautaire de la Société, soit le programme de logements à loyer indexé sur le revenu et le programme d'allocation canadienne pour le logement au Yukon, et appliquer un cadre d'évaluation comportant des indicateurs clés et des échéanciers de rapport connexes.</p>	<p>Automne 2024</p>
		<p>90.2 Définir les indicateurs clés et effectuer une évaluation du cadre de travail sur le logement communautaire en tenant compte des données provenant des partenaires du secteur du logement sur tout le continuum du logement.</p>	<p>Hiver 2024</p>
		<p>90.3 Mettre en place les capacités liées à la collecte de données, aux indicateurs et aux évaluations à l'aide de sources internes et externes afin de renforcer la culture décisionnelle fondée sur des données probantes au sein de la Société.</p>	<p>En cours</p>

	<p>Ce travail sera aussi reflété dans les ententes de financement, dès leur établissement ou leur renouvellement, et dans tous les nouveaux accords de partenariat. Toutes ces mesures permettront à la Société d'évaluer l'atteinte des résultats escomptés et d'en rendre compte.</p>	<p>90.4 Élaborer le prochain plan stratégique quinquennal en tenant compte des recommandations et des conclusions du rapport du BVG de 2022.</p>	<p>Automne 2023</p>
<p>91. Le ministère de la Santé et des Affaires sociales devrait établir des indicateurs de rendement appropriés, y compris des cibles à court terme et à long terme et des indicateurs de résultats à l'échelle de l'entente de financement et à l'échelle du programme et des fournisseurs de logement afin d'évaluer l'atteinte des résultats escomptés et d'en faire rapport.</p>	<p>Recommandation acceptée. L'amélioration de la mesure de l'efficacité est un engagement soutenu du Ministère, comme en témoignent le rôle de la Direction de la santé publique et des populations, Collecte et évaluation des données, et l'obligation des services sociaux de recueillir et d'analyser des données à l'échelle des programmes.</p> <p>Comme recommandé dans le rapport <i>La population d'abord</i>, le quadruple objectif est utilisé pour l'élaboration des indicateurs d'efficacité. Le quadruple objectif vise à améliorer l'expérience des patients, les résultats en santé, la gestion des coûts et l'efficacité du système, ainsi que l'expérience des fournisseurs de soins.</p> <p>Le Ministère procède actuellement à la mise en œuvre de cadres d'évaluation et de suivi à l'échelle des programmes, qui comprendront une mesure de l'efficacité assortie de cibles à court et à long</p>	<p>91.1 Établir des cadres de suivi et d'évaluation pour les programmes liés au logement.</p>	<p>Printemps 2023</p>
		<p>91.2 Intégrer un suivi amélioré de l'efficacité dans les accords de financement avec les fournisseurs de logements tiers.</p>	<p>Hiver 2022</p>

	<p>terme. Ce travail est par ailleurs reflété dans les ententes de financement, dès leur établissement ou lors de leur renouvellement, et dans les évaluations récentes des programmes de logements avec services financés.</p> <p>Collectivement, cela permet au Ministère d'évaluer l'atteinte des résultats escomptés et d'en faire rapport ainsi que de prendre les mesures ciblées qui s'imposent.</p>	<p>91.3 Établir un calendrier pour l'achèvement des évaluations des programmes qui n'ont pas été évalués récemment, en commençant par le Refuge d'urgence de Whitehorse.</p>	<p>Hiver 2023</p>
--	---	--	--------------------------

**Yukon**